

Informations de rentrée

Le cahier de liaison

Ce cahier doit toujours se trouver dans le cartable de votre enfant. Merci de le consulter chaque soir et de dater et signer tous les documents dès que vous les aurez lus, et ce, même si la mention « signature des parents » est absente.

Le goûter

Nous autorisons un petit goûter à la récréation du matin, mais il ne doit comporter que des fruits.

La trousse :

La trousse sera ramenée tous les jours à la maison. Il est donc important de ne pas oublier de la ramener à l'école si elle est utilisée à la maison. En outre, il faut vérifier le contenu de la trousse toutes les fins de semaine.

Attestation d'assurance

Votre enfant doit obligatoirement être assuré dans le cadre scolaire. Cette assurance doit couvrir les dommages que votre enfant peut provoquer à autrui (Responsabilité civile) ainsi que ceux qu'il peut subir lui-même (Individuelle accident).

Réunion des parents d'élèves

Je vous informe enfin, que la réunion d'information des parents d'élèves se tiendra le :

Lundi 24 septembre 2018 à 17 h 45, dans la salle des fêtes, puis dans la classe de votre enfant.

Je compte vraiment sur votre présence à tous.

Les affaires à avoir dans le cartable en permanence, sont :

- Le cahier de liaison
- l'agenda
- Le petit cahier vert et le petit cahier rouge
- La pochette navette (elle contient le matériel pour faire les devoirs et le matériel à faire signer)

Il ne sert à rien d'alourdir inutilement le cartable. Veillez donc à ce que votre enfant n'y mette que le nécessaire. Merci aussi de vérifier que votre enfant n'oublie rien à la maison et de l'aider à préparer son cartable avec lui, la veille avant de se coucher.

Il est inutile d'amener ses propres jouets à l'école. C'est souvent une source de conflits.

Absences et ponctualité

Toute absence non justifiée et répétée sera signalée à l'inspection. L'entrée dans l'école se fait 10 minutes avant le début des cours.

Il est important que les enfants aient le temps de passer aux toilettes et de saluer leurs camarades avant l'entrée en classe.

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est une participation libre des parents. Elle nous permet de faire face à toutes les dépenses liées à la vie de la classe (livres, sorties, achats de petits matériels...).

C'est une somme extrêmement importante pour le bon fonctionnement de la classe.

Chaque école du RPI a sa propre coopérative. Si vous avez plusieurs enfants, il faut donc faire plusieurs chèques.